VERSO VINO

Conditions générales de prestation et de vente

Séminaires et entreprises · Version du 13 novembre 2026

> La signature du devis vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions, qui y sont jointes et prévalent sur les conditions d'achat du client, sauf accord écrit de VERSO VINO. Chaque prestation est conçue comme une expérience sur mesure, dédiée à l'art de recevoir et à la culture du vin.

1. QUI SOMMES-NOUS

VERSO VINO est le nom commercial de la SARL WWD, au capital de 10 000 €, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 948 657 366 (TVA intracommunautaire FR64 948657366), dont le siège est situé 85 avenue de la Gare, 40150 Soorts-Hossegor. Contact : 05 58 43 82 48, contact@verso-vino.com.

Les présentes conditions s'appliquent aux ventes de boissons et aux prestations réalisées par VERSO VINO pour des clients professionnels (entreprises, agences, lieux de séminaire, associations) : ateliers dégustation, bars à vins, service sommelier, bars à huîtres et vins, boissons des séminaires et des événements d'entreprise, coffrets d'entreprise. Les mariages relèvent de conditions distinctes.

2. DEVIS ET RÉSERVATION

Chaque événement fait l'objet d'un devis sur mesure, qui précise les prestations choisies, leurs horaires, le nombre de participants, les boissons et leurs quantités, la verrerie, les glaçons et les frais de déplacement. Sauf mention contraire, le devis est valable un mois.

La réservation est ferme à réception du devis daté et signé par une personne habilitée à engager le client, avec la mention « Bon pour accord », et de l'acompte prévu à l'article 4. Aucune date ne peut être bloquée sans ce retour formel.

Toute demande est à formuler au moins un mois avant l'événement, idéalement deux, pour permettre un service personnalisé ; une demande plus tardive est étudiée selon nos disponibilités.

Lorsque le devis est signé par une agence ou un lieu de séminaire pour le compte de son client, le signataire est seul redevable de son paiement.

3. PARTICIPANTS ET QUANTITÉS

Les quantités sont calculées selon le programme, le menu, la saison et le nombre de participants indiqué par le client. Le nombre définitif de participants est confirmé par écrit au plus tard 8 jours ouvrés avant l'événement ; il sert de base à la facturation des prestations par personne, même si moins de participants sont présents. En cas d'augmentation ensuite, nous faisons notre possible pour nous adapter, et le complément est facturé aux tarifs convenus.

4. PRIX ET PAIEMENT

Nos prix sont exprimés en euros hors taxes (HT) ; la TVA s'y ajoute au taux en vigueur à la date de facturation. Les tarifs de la saison 2027 figurent à l'article 6 ; seul le devis signé fait foi.

Le règlement s'effectue en deux temps :

– **50 % du montant total du devis à la réservation**, à titre d'acompte ;

– **le solde à 30 jours net à compter de l'envoi de la facture finale**, établie à l'issue de la prestation selon la consommation réelle de bouteilles, une fois les bouteilles non ouvertes reprises et déduites (article 7), ou à la livraison des coffrets.

Moyens de paiement acceptés : virement bancaire, carte bancaire (American Express acceptée) ou espèces à la Cave, dans les limites fixées par la loi. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, dès le lendemain de l'échéance et sans rappel préalable, des pénalités calculées au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € par facture (articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce). VERSO VINO peut en outre suspendre toute prestation à venir jusqu'au paiement complet.

5. ANNULATION

En cas d'annulation par le client, notifiée par écrit :

– jusqu'à 1 mois avant la date : l'acompte versé est intégralement remboursé ;

– entre 1 mois et 15 jours avant la date : 30 % du montant du devis restent acquis à VERSO VINO ;

– entre 15 et 7 jours avant la date : 50 % du montant du devis ;

– moins de 7 jours avant la date, ou absence le jour de l'événement : 100 % du montant du devis.

Lorsqu'une partie seulement des prestations est annulée, le même barème s'applique au montant de la partie annulée. En cas d'annulation du fait de VERSO VINO, hors force majeure, les sommes versées sont intégralement remboursées.

6. PRESTATIONS ET TARIFS DE LA SAISON 2027

Les prestations retenues figurent au devis avec leurs horaires, y compris, le cas échéant, le temps d'installation et de rangement. Tout dépassement d'horaire donne lieu à une facturation complémentaire au tarif horaire en vigueur.

– **L'atelier dégustation** se tient à partir de 5 participants, sur le lieu choisi par le client ou à la Cave (de 5 à 15 personnes) : quatre vins, de 1 h 30 à 2 h 30. Il est facturé **dès 24,17 € HT par personne**, selon les vins choisis, bouteilles ouvertes comprises. Une sommelière l'anime seule jusqu'à 20 participants ; au-delà, un second sommelier intervient, à 30,83 € HT de l'heure.

– **Le bar à vins** est facturé **30,83 € HT de l'heure par sommelier**, à raison d'un sommelier pour 30 convives environ ; l'installation et le rangement sont comptés 30 minutes en tout ; les bouteilles sont facturées en sus.

– **Le service sommelier** est facturé **30,83 € HT de l'heure par sommelier**, à raison d'un sommelier pour 20 convives, sans durée minimum ; l'installation et le rangement sont comptés, 1 h avant et 1 h après le service ; les bouteilles sont facturées en sus.

– **Le bar à huîtres et vins** représente un **budget moyen de 375 € HT pour 2 h et une trentaine de convives**, huîtres, écailler et sommelier compris ; les bouteilles et les glaçons sont facturés en sus.

– **La verrerie** est louée **de 0,14 € à 0,21 € HT le verre**, selon le type de verre.

– **Les coffrets d'entreprise** sont facturés **à partir de 20 € HT le coffret**, personnalisation 2,50 € HT par coffret.

– **Les boissons et les glaçons** sont facturés sur devis ; les déplacements, selon l'article 11.

7. BOISSONS, LIVRAISON ET REPRISE DES BOUTEILLES

VERSO VINO compose la sélection avec le client, calcule les volumes et livre les boissons sur le lieu de l'événement au moment convenu. La livraison est offerte à Soorts-Hossegor et dans les communes limitrophes ; au-delà, les frais de l'article 11 s'appliquent.

Le client prévoit sur le lieu une solution de réfrigération adaptée pour les boissons, et un congélateur pour les glaçons, livrés le jour même. Le stockage dans les espaces des traiteurs est généralement non autorisé.

Les bouteilles non ouvertes sont reprises et déduites de la facture finale, selon l'une des deux modalités suivantes, choisie à la signature du devis :

- récupération par VERSO VINO à l'issue de la prestation, ou le lendemain de l'événement ; hors de Soorts-Hossegor et des communes limitrophes, une récupération le lendemain compte comme un déplacement supplémentaire (article 11) ;
- retour par le client à la Cave, 85 avenue de la Gare, 40150 Soorts-Hossegor, au plus tard le quatrième jour suivant l'événement (J+4).

Seules sont reprises les bouteilles intactes, en parfait état de revente : non ouvertes, étiquette et contre-étiquette intactes, collerette ou capsule intacte, muselet intact pour les vins effervescents, sans trace d'humidité ni de choc. Les autres bouteilles, ainsi que celles restituées après J+4, restent acquises au client et sont facturées.

8. VERRERIE, GLAÇONS ET MATÉRIEL

La verrerie, les glaçons et le matériel commandés, comme une tireuse à bière, sont fournis par VERSO VINO, directement ou par l'intermédiaire de ses partenaires, sur le même devis et la même facture. Toute casse, perte ou détérioration du matériel est refacturée au coût de remplacement.

9. PROPRIÉTÉ ET RISQUES

Les boissons livrées restent la propriété de VERSO VINO jusqu'au paiement complet du prix ; le matériel loué reste la propriété de VERSO VINO ou de ses partenaires. Les risques de perte, de vol ou de casse passent au client dès la livraison sur le lieu de l'événement.

10. COFFRETS D'ENTREPRISE

Les coffrets sont composés par nos sommeliers, sur devis, à partir de notre catalogue ou sur mesure. Comptez en général un mois entre la commande et la livraison ; en fin d'année, les dates limites de commande figurent sur notre site et au devis.

Pour la personnalisation (mot du dirigeant réécrit à la main, enveloppe à son logo), le client fournit ses textes, son logo et la liste des destinataires, dont il garantit l'exactitude et les droits d'utilisation. Une fois personnalisés, les coffrets ne peuvent être ni annulés ni repris.

Livraison offerte à Hossegor, Capbreton, Angresse et Seignosse ; envoi partout en France selon le format, tarif réduit dès 10 envois ; à l'étranger, sur devis. Un colis abîmé à réception fait l'objet de réserves auprès du transporteur et nous est signalé dans les 48 heures, photos à l'appui.

11. DÉPLACEMENTS

Aucun frais de déplacement à Soorts-Hossegor et dans les communes limitrophes. Au-delà, chaque déplacement (livraison, installation, prestation, récupération des bouteilles) est facturé 0,83 € HT par kilomètre parcouru, aller et retour compris, depuis la Cave. Un seul véhicule est compté, même lorsque plusieurs sommeliers interviennent.

Exemple : un lieu situé à 40 km de la Cave représente 80 km parcourus, soit 66,40 € HT par déplacement. Le montant figure au devis.

12. ACCÈS AU LIEU

Le client garantit l'accès au lieu aux horaires convenus et met à disposition l'espace nécessaire à la prestation, précisé au devis. Il informe VERSO VINO, avant l'événement, des contraintes du lieu : horaires de livraison, accès, stationnement, règlement intérieur.

13. PERSONNEL

Nos équipes interviennent dans une tenue soignée et avec le sens de l'hospitalité propre à notre maison. Il ne peut leur être confié de missions non prévues au devis. Conformément à la loi, nos sommeliers ne servent pas d'alcool aux mineurs ni aux personnes manifestement ivres.

14. PARTENAIRES ET COCKTAILS AVEC HUG COCKTAIL

Le bar à huîtres et vins est réalisé avec notre partenaire ostréiculteur, la verrerie et le matériel avec nos partenaires spécialisés : VERSO VINO coordonne l'ensemble et le facture elle-même.

Pour les cocktails, VERSO VINO met le client en relation avec la Maison HUG Cocktail, qui établit son propre devis et le facture directement. VERSO VINO n'est pas partie à ce contrat et n'en répond pas.

15. RESPONSABILITÉ

VERSO VINO ne peut être tenue pour responsable des vols ou dommages concernant les effets personnels des participants. Sauf faute lourde ou intentionnelle, sa responsabilité, toutes causes confondues, est limitée au montant hors taxes de la prestation concernée. VERSO VINO est assurée en responsabilité civile professionnelle ; l'attestation est fournie sur demande.

16. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil rendant la prestation impossible, les obligations des parties sont suspendues, sans indemnité.

17. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée par écrit dans les 48 heures suivant l'événement ou la livraison.

18. CONFIDENTIALITÉ

VERSO VINO garde confidentielles les informations qui lui sont confiées sur l'événement : programme, participants, budget et, le cas échéant, identité du client final d'une agence.

19. DROIT À L'IMAGE

Sauf refus écrit du client avant l'événement, VERSO VINO peut photographier sa prestation et utiliser ces images à des fins de communication. Les participants n'y apparaissent de façon reconnaissable qu'avec leur accord, et le nom ou le logo du client n'est cité qu'avec son accord écrit.

20. DONNÉES PERSONNELLES

Les coordonnées transmises par le client (devis, formulaires du site, listes de destinataires des coffrets) servent uniquement à préparer et suivre sa commande ; elles ne sont ni vendues ni cédées. Toute personne concernée peut y accéder, les faire rectifier ou supprimer en écrivant à contact@verso-vino.com. Le détail figure dans la politique de confidentialité du site verso-vino.com.

21. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes conditions sont soumises au droit français. En cas de difficulté, les parties recherchent d'abord une solution amiable. À défaut, lorsque le client a la qualité de commerçant, tout litige relève de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Dax ; dans les autres cas, de la juridiction compétente selon les règles de droit commun.

22. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions, jointes au devis, constituent le cadre exclusif de la relation entre les parties. La version applicable est celle jointe au devis signé. Si l'une de leurs clauses était déclarée nulle, les autres resteraient applicables.

POUR LE CLIENT : DATE, SIGNATURE ET CACHET

Nom et qualité du signataire, précédés de la mention « Bon pour accord ».

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération. La vente d'alcool aux mineurs est interdite.